

N°2018-158



Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-243301223-20181221-2018158-DE

Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille dix huit

Le 19 décembre 2018 à 17 heures 30

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 12 décembre 2018.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 29

NOMBRE DE VOTANTS : 36

Objet : Election d'un Vice-Président

Présents : 29

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac), Arnaud BOBET (Saint André de Cubzac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virvac), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac) PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts) ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 7

Michel ARNAUD (Saint André de Cubzac), pouvoir à Marie Claire BORRELLY, BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts) pouvoir à Alain TABONE, COUPAUD Catherine (Pugnac) pouvoir à Michael FUSEAU, GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Jean ROUX, ISIDORE Jean Marc (Bourg) pouvoir à Eric POUCHARD, LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) pouvoir à Armand MERCADIER, MABILLE Christian (Peujard) pouvoir à Jean Paul BRUN.

Absents excusés : 1

SAGASTI Sylvie (Peujard)

Secrétaire de séance :

Georges MIEYEVILLE

Vu les articles L5211-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2014-41 en date du 16 avril 2014 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de porter à 10 le nombre de membres du Bureau de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais dont le Président, et six Vice-Présidents,

Vu la délibération n°2017-02 en date du 15 février 2017 créant 4 postes de Vice-Présidents Supplémentaires, et 5 postes de membres du bureau supplémentaires,

Considérant le PV d'élection des Vice-Présidents et des membres du Bureau, relatif à la délibération n°2017-03, indiquant l'élection de Monsieur Ludovic MANSUY comme 10^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes,

Considérant la démission de Monsieur Ludovic MANSUY de sa fonction de conseiller communautaire,

Considérant que l'article L2122-7-2 du CGCT est inapplicable pour l'élection des Vice-présidents (CE 23/04/2009 Syndicat départemental d'énergies de la Drome). Il s'agit donc d'un scrutin secret uninominal à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide d'élire parmi ses membres, au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue des suffrages exprimés un conseiller communautaire au poste de 10ème Vice-Président vacant.

La candidature de COURSEAU Michael a été enregistrée. A l'issue du scrutin Michael COURSEAU a obtenu 34 voix.

Michael COURSEAU est donc élu Vice-Président de Grand Cubzaguais Communauté de Communes.

Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture
Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 21 décembre 2018

Le Président,


A. DUMAS